

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1956

25 août 2011

### SOMMAIRE

Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l. ....	93858	Nippon Capital TMK Investments S.à.r.l. ....	93876
Amplio Group S.A. ....	93858	Nivaco Holding S.A. ....	93877
APIV General Partner S.à r.l. ....	93858	Oakmen S.à r.l. ....	93877
Arrowgrass Investments S.à r.l. ....	93859	Oeno-Invest Advisory S.C.P.A. ....	93879
Boreas Holdings S.à r.l. ....	93866	P.I.H. Property Investment Holdings Luxembourg S.A. ....	93879
Captiva Nexis S.à r.l. ....	93883	PK AirFinance ....	93880
Cegelux S.A. ....	93866	PMS S.à r.l. ....	93880
Chamberley S.A. ....	93866	Polimnia S.à r.l. ....	93878
Cibee S.à r.l. ....	93857	Prebli S.A. ....	93880
Claren Road Master LuxCo B ....	93867	Prodigo S.A. ....	93880
Claudias Investments S.à r.l. ....	93842	Progetra S.A. ....	93882
Dolphimmo Investments S.A. ....	93866	Promotions C. Jans & Associés S.A. ....	93879
Dubelair S.A. ....	93867	PS Saint Georges S.A. Soparfi ....	93880
Espaces Sàrl ....	93858	P&T Immobilière S.à r.l. ....	93879
FA Quartet Investments I S.C.A. ....	93867	Puck International S.A. ....	93883
Financiere Danube Sàrl ....	93849	QCP CW ....	93883
Financière de Gestions Internationales ...	93887	QCP CW ....	93887
Genius S.A. ....	93858	Ramius FOF European Platform ....	93888
Grace Lodge Care Investments S.à r.l. ...	93867	Redim S.A. ....	93877
Grace Lodge Care Operating S.à r.l. ....	93867	Richmond West S.à r.l. ....	93882
Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l. ....	93875	Ril Invest S.A. ....	93883
Grosvenor 49 S.à r.l. ....	93859	Slawka S.A. ....	93842
Licorne S.A. ....	93888	Stafford Capital Holdings S.A. ....	93887
Luxor Audit S.à r.l. ....	93888	Union & Will S.A. ....	93848
Marmarapark S.à r.l. ....	93875	VGC (Lux) Investments S.à.r.l. ....	93848
MENA Joint Investment Fund Management S.A. ....	93875	VGC (Lux) Investments S.à.r.l. ....	93848
Merrill Lynch Active Sterling Trust ....	93876	Wallberg Invest S.A. ....	93848
Möbelzentrum S.A. ....	93876	Westham S.à r.l. ....	93849
N & B International S.A. ....	93876	Win Invest-SPF ....	93849
		Winward International Spf S.A. ....	93857

**Slawka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 108.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011088590/10.

(110099573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**Claudas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 6.934.510,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

*Rectification de l'acte déposé en date du 9 juin 2011 (L110089401)*

In the year two thousand and eleven, on twenty-third day of May;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);

**THERE APPEARED**

Claudas Investments Two Limited, an exempted company with liability limited by shares, with its registered office at P.O. Box 309, Ugland House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, incorporated with the Registry of Companies of the Cayman Islands under registration number MC-220 145 and having its effective management and control («siège de direction effective») at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom ("Claudas II");

being the sole shareholder of "Claudas Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.368, incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 17 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2205 of the 5 October 2007 (the "Articles");

holding all the four million four hundred and thirty-four thousand five hundred and ten (4,434,510) shares of the Company having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and representing 100% of the issued share capital of the Company;

here represented by Mrs. Marianne BERNOU, avocat à la Cour, with professional address at 2-4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal, such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of Claudas II and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Claudas II declared and requested the undersigned notary to act that:

*First resolution*

Claudas II resolved to create the following classes of ordinary shares in the share capital of the Company with the rights and obligations as set out in the articles of association of the Company:

- the class X ordinary shares ("X-Shares") having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each; and
- the class Y ordinary shares ("Y-Shares") having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

*Second resolution*

Claudas II resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two million and five hundred thousand US Dollars (USD 2,500,000.-) so as to bring it from its current amount of four million four hundred and thirty-four thousand five hundred and ten US Dollars (USD 4,434,510.-) to six million nine hundred thirty-four thousand five hundred and ten US Dollars (USD 6,934,510.-) by issuing five hundred thousand (500,000) X-Shares and two million (2,000,000) Y-Shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

And then there appeared

Pelleas Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.231 ("Pelleas"),

here represented by Mrs. Marianne BERNOU, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal, such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of Pelleas and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Pelleas declared to subscribe, which Claudas II accepted, to the five hundred thousand (500,000) X-Shares in the aggregate nominal amount of five hundred thousand US Dollars (USD 500,000.-) with an aggregate share premium of nine hundred ninety nine million five hundred thousand US Dollars (USD 999,500,000.-) attached to the X-Shares. The amount of one billion US Dollars (USD 1,000,000,000.-) was fully paid up in cash so that the amount of one billion US Dollars (USD 1,000,000,000.-) was as of then at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Alymere Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125.462 ("Alymere"),

here represented by Mrs. Marianne BERNOU, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal, such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of Alymere and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Alymere declared to subscribe, which Claudas II accepted, to the two million (2,000,000) Y-Shares in the aggregate nominal amount of two million US Dollars (USD 2,000,000.-) with an aggregate share premium of three billion nine hundred ninety eight million US Dollars (USD 3,998,000,000.-) attached to the Y-Shares. The amount of four billion US Dollars (USD 4,000,000,000.-) was fully paid up in cash so that the amount of four billion US Dollars (USD 4,000,000,000.-) was as of then at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

Claudias II, Alymere and Pelleas resolved to amend articles 6, 15, 16 and 17 of its articles of association as follows:

#### **" Art. 6. Share capital - Shares.**

##### A) Share capital

6.1 The issued corporate share capital is fixed at six million nine hundred thirty-four thousand five hundred and ten US Dollars (USD 6,934,510.-), divided into:

a) two thousand and five hundred (2,500) ordinary shares ("O-Shares") having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US Dollars (USD 1,999.-) per O-Share;

b) five hundred thousand (500,000) ordinary shares ("X-Shares") having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety nine US Dollars (USD 1,999.-) per X-Share;

c) two million (2,000,000) ordinary shares ("Y-Shares") having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety nine US Dollars (USD 1,999) per Y-Share;

d) one million seven hundred fifty-five thousand five hundred (1,755,500) redeemable class A preference shares ("A Preference Shares") having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US Dollars (USD 1,999.-) per A Preference Share;

e) one million seven hundred fifty-five thousand five hundred (1,755,500) redeemable class B preference shares ("B Preference Shares") having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US Dollars (USD 1,999.-) per B Preference Share; and

f) nine hundred and twenty-one thousand and ten (921,010) redeemable class C preference shares ("C Preference Shares") having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred and ninety-nine US dollars (USD 1,999.-) per C Preference Share.

6.2. All of the O-Shares, X-Shares, Y-Shares, A Preference Shares, B Preference Shares and C Preference Shares, plus the issue premiums have been fully paid up.

6.3 Unless the context indicates otherwise, the term «share» as used in these articles of association shall refer collectively to the O-Shares, X-Shares, Y-Shares, the A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares.

6.4 In respect of each class of shares there is hereby created a premium reserve to which the funds received as share premium in respect of such class of shares shall be allocated, except for those allocated to the legal reserve. The premium reserves are at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, for the payment of redemption proceeds and liquidation distributions on the respective class of shares.

##### B) Rights of Shares

6.5 Each share gives right to one (1) vote.

6.6 The O-Shares, the X-Shares and the Y-Shares shall not be redeemable.

6.7 The A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares shall be redeemed at par value on their twentieth anniversary or at the option of the company or the holders thereof, if earlier, subject to the following provisions:

(i) the redemption may only be effected by using distributable profits and reserves (including share premium) as shown in interim financial statements to be drawn up as of the date of redemption;

(ii) an amount equal to the par value of the redeemed shares shall be allocated to a special non distributable reserve unless there is a corresponding decrease of the share capital;

(iii) the redemption price per share shall be equal to the par value plus the issue premium plus any accrued and unpaid dividends; and

(iv) the board of managers shall be entitled to decide if the redeemed shares are to be cancelled and shall be authorised to take all necessary steps for the purpose of updating the articles of association as a result of any cancellation of redeemed shares."

**" Art. 15. Distributions.**

15.1 Each year, the company sets aside an amount equal to five percent (5%) of the net profit of the year as per its approved financial statements in order to transfer it into a legal reserve, until that reserve amounts to ten percent (10%) of the company's nominal capital.

15.2 The balance called «annual profits available for distribution» may be used freely by the general meeting of the shareholders or the board of managers in its absolute discretion or as otherwise agreed from time to time between the shareholders (as the case may be) together with the other existing distributable reserves and profits carried forward, but after deduction of any losses carried forward. The board of managers shall set the dividend policy for any given year in its absolute discretion according to the board's assessment of the Company's requirements and the annual dividend distribution will be approved by simple majority of the shareholders at the annual shareholders' meeting or at any moment in time.

15.3 All shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value, plus paid-in share premium) and shall rank *pari passu*. The shareholders can unanimously decide to derogate from this rule or authorise the board of managers to discretionarily derogate from this rule.

15.4 All dividends will be declared out of profits of a particular period.

15.5 The X-Shares and the Y-Shares shall have no entitlement to dividend paid out of profits that have arisen during a period ending prior to or on the date of their issuance (including any unrealised profits)."

**" Art. 16. Interim dividend distributions.**

16.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends on any class of shares, subject to articles 16.3 and 16.4 below and to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than three (3) weeks at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficiently distributable profits exist.

16.2 For the purposes of article 16.1, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including, without limitation, any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law on Commercial Companies or of the articles of association of the company.

16.3 All interim dividends will be declared in respect of a particular period.

16.4 The X-Shares and the Y-Shares shall have no entitlement to interim dividend paid out of profits that have arisen during a period ending prior to or on the date of their issuance (including any unrealised profits)."

**" Art. 17. Liquidation.**

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Law on Commercial Companies.

17.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

17.3 After payment of all the debts and liabilities of the Company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in the following order:

1. Firstly, the holder of the A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares shall be entitled to a payment equal to the sum of:

- a. any declared but unpaid dividends in respect of the A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares, plus
- b. the nominal value of the A Preference Shares, the B Preference Shares or the C Preference Shares, plus
- c. the share premium paid upon the issuance of the A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares.

2. Secondly, all remaining amounts shall be paid to the holders of the O-Shares, the X-Shares and the Y-Shares which shall rank *pari passu pro rata* and shall be entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value, plus paid-in share premium)."

93845

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present amendment of the Articles are estimated without prejudice at twelve thousand two hundred Euros (EUR 12,200.-).

Statement

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la version en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

**A COMPARU:**

Claudas Investments Two Limited, une société à responsabilité limitée exempte avec siège social à P.O. Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Cayman, immatriculée près du Registry of Companies aux Iles Cayman sous le numéro MC-220 145 et ayant son siège de direction effective à 5, The North Colonnade, Canary Wharf, London E 14 4BB, Royaume-Uni ("Claudas II"),

étant l'associé unique de "Claudas Investments S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.368, ayant son siège social au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2205 du 5 octobre 2007 (les "Statuts");

étant détentrice de toutes les quatre millions quatre cent trente-quatre mille cinq cent dix (4.434.510) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 1,-chacune et représentant 100% du capital social de la Société;

ici représentée par Madame Marianne BERNOU, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé laquelle procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Claudas II a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Claudas II a décidé de créer les catégories suivantes de parts sociales ordinaires dans le capital social de la Société avec les droits et devoirs tels que décrits dans les statuts de la Société:

- la catégorie X de parts sociales ordinaires ("Parts X") ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD1.-) chacune; et
- la catégorie Y de parts sociales ordinaires ("Parts Y") ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD1.-) chacune.

*Deuxième résolution*

Claudas II a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux millions cinq cent mille dollars américains (USD 2.500.000,-) de façon à l'accroître de son montant actuel de quatre millions quatre cent trente-quatre mille cinq cent dix dollars américains (USD 4.434.510,-) au montant de six millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent dix dollars américains (USD 6.934.510,-) par l'émission de cinq cent mille (500.000) Parts X et de deux millions (2.000.000) Parts Y ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Ont ensuite comparu

Pelleas Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 9 Allée Scheffer, L2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.231 ("Pelleas");

ici représentée par Madame Marianne BERNOU, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

Pelleas a déclaré souscrire, ce que Claudas II a accepté, les cinq cent mille (500.000) Parts X d'un montant nominal total de cinq cent mille dollars américains (USD 500.000,-) avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix neuf millions cinq cent mille dollars américains (USD 999.500.000,-) attachée aux Parts X. Le montant de un milliard

de dollars américains (USD 1.000.000.000,-) a été payé en totalité en numéraire de sorte que le montant de un milliard de dollars américains (USD 1.000.000.000,-) a été par la suite à la libre disposition de la Société, telle que preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Alymere Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.462 ("Alymere");

ici représentée par Madame Marianne BERNOU, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

Alymere a déclaré souscrire, ce que Claudas II a accepté, les deux millions (2.000.000) Parts Y d'un montant nominal total de deux millions dollars américains (USD 2.000.000,-) avec une prime d'émission totale de trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions de dollars américains (USD 3.998.000.000,-) attachée aux Part Y.

Le montant de quatre milliards de dollars américains (USD 4.000.000.000,-) a été payé en totalité en numéraire de sorte que le montant de quatre milliards de dollars américains (USD 4.000.000.000,-) a été par la suite à la libre disposition de la Société, telle que preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

### Troisième résolution

Claudias II, Pelleas et Alymere ont ensuite décidé de modifier les articles 6, 15,16 et 17 des Statuts comme suit:

#### " Art. 6. Capital social - Parts sociales.

##### A) Capital social

6.1 Le capital social émis est fixé à six millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent dix dollars américains (USD 6.934.510,-) divisé en:

a) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires ("Parts O") ayant une valeur nominale de un dollar US (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars US (\$ 1.999,-) par Part O;

b) cinq cent mille (500.000) parts X ("Parts X") ayant une valeur nominale de un dollar US (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars US (\$ 1.999,-) par Part X;

c) deux millions (2.000.000) parts Y ("Parts Y") ayant une valeur nominale de un dollar US (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars US (\$ 1.999,-) par Part Y;

d) un million sept cent cinquante cinq mille cinq cents (1.755.500) parts sociales préférentielles de classe A rachetables ("Parts Préférentielles A") ayant une valeur nominale de un dollar US (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre vingt dix neuf dollars US (\$ 1.999,-) par Part Préférentielle A;

e) un million sept cent cinquante cinq mille cinq cents (1.755.500) parts sociales préférentielles de classe B rachetables ("Parts Préférentielles B") ayant une valeur nominale de un dollar US (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre vingt dix neuf dollars US (\$ 1.999,-) par Part Préférentielle B; et

f) neuf cent vingt et un mille et dix (921.010) parts sociales préférentielles de classe C rachetables ("Parts Préférentielles C") ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre vingt dix neuf dollars US (\$ 1.999,-) par Part Préférentielle C;

6.2 Toutes les Parts O, les Parts X, les Parts Y, les Parts Préférentielles A, les Parts Préférentielles B et les Parts Préférentielles C avec les primes d'émission, ont été intégralement libérées.

6.3 A moins que le contexte ne donne un sens contraire, le terme «part» utilisé dans les présents statuts se réfère aux Parts O, aux Parts X, aux Parts Y, aux Parts Préférentielles A, aux Parts Préférentielles B et aux Parts Préférentielles C.

6.4 Pour chaque catégorie de parts, il est créé une réserve de prime pour laquelle les fonds perçus sous forme de prime reliée à une catégorie déterminée de parts seront alloués, sauf ceux alloués à la réserve légale. Les réserves de prime sont à l'entière disposition des associés et du conseil de gérance, le cas échéant, pour le paiement du produit de rachat et des distributions de liquidation en relation avec la catégorie concernée de parts.

##### B) Droits des parts sociales

6.5 Chaque part sociale donne droit à un vote.

6.6 Les Parts O, les parts X et les Parts Y ne sont pas rachetables.

6.7 Les Parts Préférentielles A, les Parts Préférentielles B et les Parts Préférentielles C sont rachetables à leur valeur nominale à leur vingtième anniversaire ou selon le choix de la société ou de leurs détenteurs, si plus tôt, suivant les dispositions suivantes:

(i) le rachat pourra seulement être effectué en utilisant des profits distribuables et des réserves (incluant la prime d'émission) résultant d'états financiers intérimaires effectués à la date du rachat;

(ii) un montant égal à la valeur nominale des parts rachetées sera alloué à une réserve spéciale non distribuable à moins qu'on soit en présence d'une diminution correspondante du capital social.

(iii) le prix de rachat par part sera égal à la valeur nominale plus la prime d'émission plus tous dividendes accrus ou impayés; et

(iv) le conseil de gérance sera autorisé à décider si les parts rachetées sont à annuler et sera autorisé à prendre toutes les étapes nécessaires afin de mettre à jour les statuts résultant de toute annulation des parts rachetées."

**" Art. 15. Distributions.**

15.1 Chaque année, la société met de côté un montant égal à cinq pourcents (5%) du bénéfice net de l'année approuvé par les pièces comptables, aux fins de le transférer dans une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pourcents (10%) du capital social de la société.

15.2 Le poste intitulé «bénéfices annuels disponibles pour la distribution» peut être utilisé librement par les détenteurs de parts sociales ou par le conseil de gérance discrétionnairement ou tel que décidé occasionnellement par les associés (le cas échéant), ensemble avec les autres réserves existantes et bénéfices reportés, mais après déduction de toutes les pertes reportés. Le conseil de gérance établira la politique de distribution des dividendes pour une année donnée discrétionnairement en fonction de son appréciation des besoins de la Société et la distribution du dividende annuel sera approuvé à la majorité simple par les associées lors de l'assemblée ordinaire ou à tout autre moment.

15.3 Toutes les parts donnent droit à des distributions de dividende pour ce qui est de leur valeur de contribution totale (correspondant à leur valeur nominale, plus paiement en prime d'émission) et se classeront pari passu. Les associés peuvent décider à l'unanimité de déroger à cette règle ou autoriser le conseil de gérance à déroger de manière discrétionnaire à cette règle.

15.4 Tout dividende sera distribué sur des bénéfices d'une période donnée.

15.5 Les Parts X et les Parts Y ne donnent pas droit au paiement de dividendes distribués sur des bénéfices qui sont nés au cours d'une période se terminant avant ou au plus tard le jour de leur émission (ceci incluant tous bénéfices non encore réalisés)."

**" Art. 16. Les distributions de dividendes intérimaires.**

16.1 Le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires relatives à toutes les parts sociales, sous réserve des articles 16.2 et 16.3 et de respecter trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être daté de plus de trois (3) semaines à la date de la réunion du conseil de gérance; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être vérifiés, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

15.4 Tout dividende intérimaire sera distribué sur des bénéfices d'une période donnée.

15.5 Les Parts X et les Parts Y ne donnent pas droit au paiement de dividendes intérimaires distribués sur des bénéfices qui sont nés au cours d'une période se terminant avant ou au plus tard le jour de leur émission (ceci incluant tout bénéfices non encore réalisés).

16.2 Pour les besoins de l'article 16.1, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin de la dernière année sociale, plus tous bénéfices reportés et sommes récupérées de réserves disponibles pour des distributions (comprenant, sans limitation, toute prime préférentielle), moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales ou aux statuts de la société."

**" Art. 17. Liquidation.**

17.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

17.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

17.3 Après paiement de toutes les dettes, de tout le passif de la Société (y compris de tous dividendes éventuels déclarés mais non payés) ainsi que de tous les coûts et dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés dans l'ordre suivant:

1. En premier, les détenteurs de Parts Privilégiées A, de Parts Privilégiés B et de Parts Privilégiées C auront le droit au paiement d'un montant égal à:

a. tout dividende déclaré mais non payé, plus

b. la valeur nominale des Parts Privilégiées A, de Parts Privilégiés B et de Parts Privilégiées C concernés, plus

c. la prime d'émission payée au moment de l'émission des Parts Privilégiées A, de Parts Privilégiés B et de Parts Privilégiées C.

2. En second, tous les produits restants seront payés aux détenteurs de Parts O, de Parts X et de Parts Y qui seront classé pari passu pro rata et qui auront droit à une distribution pour ce qui est de leur valeur de contribution totale (correspondant à leur valeur nominale, plus paiement en prime d'émission)."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille deux cents euros (EUR 12.200,-).

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BERNOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mai 2011. LAC/2011/23649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011080710/339.

(110089815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

---

**Union & Will S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.266.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088636/10.

(110099129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**VGC (Lux) Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 102.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011088650/11.

(110099961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**VGC (Lux) Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 102.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011088651/11.

(110099962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Wallberg Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.988.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Für Wallberg Invest S.A.  
DZ PRIVATBANK S.A.  
Vera Augsdörfer / Loris Di Vora

Référence de publication: 2011088653/12.

(110099789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Westham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.874.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011088654/10.

(110099247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Win Invest-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.805.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Win Invest-SPF*

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011088655/13.

(110099571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Financiere Danube Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.349.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the 3<sup>rd</sup> day of May.

Before us Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Jersey, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031

Hereby represented by Mrs Caroline Ronfort, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 29 of April, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may grant loans or advance money by any means to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated) (the “Group Companies”) and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Group Companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination “Financiere Danube Sarl”.

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company’s corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (zero Euros one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 -Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders’ register in accordance with Article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.**

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

## 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

## 7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

## 7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

## 7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

## Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15<sup>th</sup> day of the month of June, at 4.00 pm.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year – Annual accounts.**

11.1 – Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 15. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

*Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2011.

*Subscription*

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
CVC European Equity V Limited, prenamed . . . . .	1,250,000	12,500	100%
TOTAL . . . . .	1,250,000	12,500	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately Euros 1,200.-.

#### *Resolutions of the shareholder(s)*

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:
  - a. Mrs Emanuela Brero, private employee, born on 25 May 1970 in Bra (Italy) having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
  - b. Mrs Bénédicte Moens-Colleaux, private employee, born on 13 October 1972 in Namur (Belgium), having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and
  - c. Mr Manuel Mouget, private employee, born on 6 January 1977 in Messancy (Belgium) having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le troisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

CVC European Equity V Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St Helier, JE2 3QG, Jersey, Iles Anglo-Normandes et inscrite auprès du registre de Jersey sous le numéro 99031.

Ci-après représentés par Mme Caroline Ronfort, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci -avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut accorder des prêts ou avances par tous moyens à des sociétés ou autres entités dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou

entités liées) (le «Sociétés du Groupe») et accorder tout concours par voie d'octroi de garanties, sûretés, nantissements, gages ou autres au profit de tiers pour les obligations desdites Sociétés du Groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: «Financiere Danube Sàrl».

**Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg -Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand -Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0.01 EUR (Zero Euros un cent), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non -associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 -Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

**Art. 7. Management.**

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

#### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le quinzième jour du mois de juin, à 16.00.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

##### 11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand -Duché de Luxembourg.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 Décembre 2011.

#### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, la partie a comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
CVC European Equity V Limited, préqualifié . . . . .	1,250,000	12,500	100%
TOTAL . . . . .	1,250,000	12,500	100%



Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq-cent Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ Euros 1.200,-.

#### *Résolution des associés*

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:
  - a. Mme Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 en Bra (Italie) ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
  - b. Mme Bénédicte Moens-Colleaux, employée privée, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et
  - c. M. Manuel Mouget, employé privé, né le 6 Janvier 1977 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) comparant(es), celui-ci/celles-ci a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 11 mai 2011, LAC/2011/21261: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011080768/434.

(110089844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

---

#### **Winward International Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.114.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011088657/12.

(110099047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

#### **Cibee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 140.170.

Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est plus domiciliée à notre adresse depuis le 7 janvier 2011.

Le 17 juin 2011.

SGG S.A.

Philippe Stanko / Corinne Bitterlich

*Manager / Senior Vice President*

Référence de publication: 2011088695/12.

(110098645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

**Espaces Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4167 Esch-sur-Alzette, 4, Coin Sentier de Kayl et rue de Neiduerf.  
R.C.S. Luxembourg B 44.407.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert SCHUMAN  
NOTAIRE

Référence de publication: 2011088792/11.

(110099324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Genius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 129.063.

*Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 20 juin 2011*

Le siège social est transféré au 60 Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme  
EASIT S.A.  
Signature

Référence de publication: 2011088802/12.

(110099249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 124.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088942/10.

(110100447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Amplio Group S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 144.675.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011088957/10.

(110100580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**APIV General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 124.361.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011088959/10.

(110100448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Arrowgrass Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 138.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2011088944/14.

(110100020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

**Grosvenor 49 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 161.354.

## STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of May,  
Before us Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CADOGAN INVESTMENTS, S.A., a public limited liability company (société anonyme), under Luxembourg Law, having its registered office at 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' Register under no B 124.671,

here represented by Mrs Sylvie LEXA, Legal & Compliance Officer, with professional residence at 6A Route de Trèves L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of GROSVENOR 49 S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

In case there is more than one Manager, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Manager, or as the case may be, the Board of Managers, may delegate his powers for specific purposes to one or several representatives.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the sole signature of one Class A Manager, or by the joint signatures of two Class B Managers, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be

required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a Manager of Class A and a Manager of Class B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by a Manager of Class A and a Manager of Class B jointly. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 22.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

### *Subscription and Payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by CADOGAN INVESTMENTS, S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2011

### *Expenses*

If necessary, the share capital is estimated at EUR 14,428.20 (exchange rate (median price) on May 26, 2011: GBP 1.- = EUR 1.15425)

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000).

### *General Meeting of Partners*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Franck Ruimy, born on February 6<sup>th</sup>, 1971 in Casablanca (Morocco) with professional address at 1 Knightsbridge, London SW1X 7LX (United Kingdom) as Class A Manager;

- Mr Geoffroy t'Serstevens, born on November 2<sup>nd</sup>, 1980 in Namur (Belgium) and professionally residing at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as Class B Manager; and;

- Mr Marcel Leyers, born on June 4<sup>th</sup>, 1962 in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg and professionally residing at 1 rue Peterneichen, as Class B Manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour de mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CADOGAN INVESTMENTS S.A., (société anonyme de droit luxembourgeois), avec siège social situé au 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, enregistrée avec le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.671,

ici représentée par Sylvie LEXA, Legal & Compliance Officer, demeurant professionnellement au 6A Route de Trèves L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra également accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de GROSVENOR 49 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## B - Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de cinquante livres sterling (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Les gérants sont nommés jusqu'à la nomination de leurs successeurs: ils peuvent être réélus au terme de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout

moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique, ou le cas échéant par une assemblée générale des associés.

Dans le cas d'une pluralité de gérants, l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de Classe A et des gérants de Classe B. Il (ils) peut (peuvent) être révoqués librement à tout moment par l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Dans le cas où l'associé unique, ou le cas échéant l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances, par la seule signature d'un gérant de la Classe A ou par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Classe B, ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir. Même après le terme de leur mandat, le (les) gérant(s) ont le devoir de ne pas divulguer d'information(s) sur la société qui pourrait nuire aux intérêts de la Société, à l'exception du cas où une telle divulgation d'information est requise par la loi.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou un gérant de Classe A et un gérant de Classe B conjointement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.



**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

CADOGAN INVESTMENTS S.A., pré-mentionnée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Pour autant que de besoin, le capital social est évalué à EUR 14.428 taux de change (median price) du 26 mai 2011: GBP 1 = EUR 1,15425.

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros (EUR 1.000).

#### *Assemblée générale des associés*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves,
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - M. Franck Ruimy, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc) avec adresse professionnelle au 1 Knightsbridge, Londres SW1X 7LX (Royaume-Uni) comme gérant de Classe A;
  - M. Geoffroy t'Serstevens, né le 2 novembre 1980 à Namur (Belgique) avec adresse professionnelle au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, comme gérant de Classe B; et;
  - M. Marcel Leyers, né le 4 juin 1962 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg avec adresse professionnelle au 1 rue Peterneichen, L-2370 Howald, comme gérant de Classe B.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la dite comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 mai 2011. LAC / 2011 / 25273. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080792/375.

(110090303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

---

**Boreas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.696.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011088973/10.

(110100755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Cegelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 11, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 94.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes rectifiés remplacent les comptes annuels au 31.12.2006 enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 06/03/2008 sous la référence L080035662

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089026/12.

(110100742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Chamberley S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 30.193.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011089027/11.

(110100079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Dolphimmo Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 143.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011089056/10.

(110100453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Dubelair S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.  
R.C.S. Luxembourg B 36.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Administrateur*

Référence de publication: 2011089057/12.

(110100592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**FA Quartet Investments I S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 155.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011089083/10.

(110100706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Grace Lodge Care Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 152.615.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011089095/11.

(110100653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Grace Lodge Care Operating S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 154.219.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011089096/11.

(110100682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Claren Road Master LuxCo B, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 161.458.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of May,  
Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Claren Road Master LuxCo T, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Ms Saskia Leal Keijzer, Maitre en Droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, New York on 13 May 2011,

The said proxy, initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Claren Road Master LuxCo B” hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may acquire by purchase, subscription, or any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

The Company may borrow in any form. It may issue shares and bonds (to the extent these are in registered form). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain assistance of other advisors.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by 6,250 (six thousand and two hundred and fifty) Class A shares and 6,250 (six thousand and two hundred and fifty) Class B shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The Class A shares will principally finance investments that do not meet all the requirements of article 166 of the Luxembourg Corporate Income Tax Act and the Grand Ducal Decree of 21 December 2001 (“Tranche A Investments”).

The Class B shares will principally finance investments that meet all the requirements of article 166 of the Luxembourg Corporate Income Tax Act and the Grand Ducal Decree of 21 December 2001 (“Tranche B Investments”).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

**Art. 11.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 15.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 16.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 17.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 18.** The Company's year commences on January 1 and ends on December 31.

**Art. 19.** Each year on December 31 the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

**Art. 21.** The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the sole manager or the board of managers, as the case may be, that the first two conditions have been satisfied.

**Art. 22.** The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder (s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

Claren Road Master LuxCo T, prenamed, has subscribed for all twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to pass the following shareholder's resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg.
2. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr. Albert Marino, Chief Operating Officer, born on 2 December 1965, in New York, NY, U.S.A., having his professional address at 900 Third Avenue, 29<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, U.S.A.; and
  - Mr. John P. Berkery, Director of Operations UK, born on 22 October 1979, in Boston Massachusetts, U.S.A., having his professional address at No. 1 Grosvenor Crescent, London, SW1X 7EF, United Kingdom.
3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr. Dylan (Tom) Davies, Managing Director, born on 16 November 1966 in Swansea, Wales, United Kingdom, residing at 35, an der Retsch, L-6980 Rameldange, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Mr. Cédric Bradfer, Vice President, born on 2<sup>nd</sup> August 1978 in Chambéry, France, residing at 121, avenue Germain Gilson, B-6810 Izel, Belgium; and
  - Mr. Ronan Carroll, Vice President, born on 11 November 1971 in Dublin, Ireland, residing at 2, rue Josy Printz, L-5841 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le treize mai,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Claren Road Master LuxCo T, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mlle Saskia Leal Keijzer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, New York le 13 mai 2011,

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom «Claren Road Master LuxCo B» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou tout autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir, par achat, souscription ou de toute autre manière, aliéner par vente ou de toute autre manière, ainsi que vendre à découvert et faire des opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge ou financer des marges de couverture ou de toute autre manière sur titres, obligations, titres de créances, warrants, valeurs d'emprunt et de capital et autres valeurs ou investissements financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres et valeurs précités ou y afférant.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations (sous réserve qu'il s'agisse de titres nominatifs). La Société peut prêter des fonds y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'actions ou d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations en relation avec les opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge, le financement de marges de couverture et la vente à découvert ou de toute autre manière, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant énoncé.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de Classe A et 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les parts sociales de Classe A financeront principalement des investissements qui ne remplissent pas les critères de l'article 166 de la Loi Concernant l'Impôt sur le Revenu des Sociétés et le Règlement Grand-Ducal du 21 décembre 2001 (les "Investissements Tranche A").

Les parts sociales de Classe B financeront principalement des investissements qui remplissent les critères de l'article 166 de la Loi Concernant l'Impôt sur le Revenu des Sociétés et le Règlement Grand-Ducal du 21 décembre 2001 (les "Investissements Tranche B").

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité d'au moins trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité de trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.



### C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou les associés, le cas échéant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

**Art. 11.** En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisé à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que les statuts ne prévoient une majorité plus élevée.

La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation par (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

**Art. 22.** La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/ de l'associé ou des gérants, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, à moins qu'autre chose ne soit prévu.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Claren Road Master LuxCo T, prénommée, a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg.
2. Les personnes suivante sont nommées gérants A de la Société pour une période indéterminée:
  - Mr. Albert Marino, Chief Operating Officer, née le 2 décembre 1965, à New York, NY, U.S.A., ayant son adresse professionnelle au 900 Third Avenue, 29<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, U.S.A.; et
  - Mr. John P. Berkery, Director of Operations UK, née le 22 octobre 1979, à Boston Massachusetts, U.S.A., ayant son adresse professionnelle au No. 1 Grosvenor Crescent, London, SW1X 7EF, Royaume Uni.
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une période indéterminée:

- M. Dylan (Tom) Davies, Managing Director, né le 16 novembre 1966 à Swansea, Pays de Galles, Royaume-Uni, résidant au 35, an der Retsch, L-6980 Rameldange, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Cédric Bradfer, Vice-Président, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, résidant au 121, avenue Germain Gilson, B-6810 Izel, Belgique; et

- M. Ronan Carroll, Vice-Président, né le 11 novembre 1971 à Dublin, Irlande, résidant au 2, rue Josy Printz, L-5841 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. L. KEIJZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23497. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011083028/404.

(110093306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

---

**Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.721.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011089100/11.

(110100515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Marmarapark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.873.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62116 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011089215/10.

(110100567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**MENA Joint Investment Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.362.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62125 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011089234/10.

(110100548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Merrill Lynch Active Sterling Trust, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 76.581.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société MERRILL LYNCH ACTIVE STERLING TRUST, décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 19 février 2004, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 30 mai 2011.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de

The Bank of New York Europe Limited, Luxembourg Branch, au Vertigo Building-Polaris, 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011089235/16.

(110100962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Möbelzentrum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 7.220.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 21 juin 2011*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Nico ROLLINGER de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société avec effet au 21 juin 2011.

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Serge ROLLINGER de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 21 juin 2011.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Maurice LAM, demeurant L-2567 Luxembourg, 1, rue Leopold Sedar Senghor, né le 21 avril 1957 à l'île Maurice et Monsieur David de MARCO, demeurant à L-9186 Stegen, 12, Medernachertroos, né le 15 mars 1965 à Curepipe, île Maurice avec effet au 21 juin 2011 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011089244/17.

(110100767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**N & B International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 54.843.

---

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011089245/12.

(110100645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Nippon Capital TMK Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.991.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089247/10.

(110100420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Nivaco Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 26.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011089257/9.

(110100098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

**Oakmen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7418 Buschdorf, 6, Helperterwee.  
R.C.S. Luxembourg B 81.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011089272/11.

(110100778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

**Redim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 17A, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 105.508.

L'an deux mille onze, le huit juin.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée») de la société anonyme REDIM S.A. (la «Société» ou la «Société Absorbée»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 17a, rue Gabriel Lippmann, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 janvier 2005, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C no 430 en date du 10 mai 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 mai 2007, publié au Mémorial C no 1368 en date du 5 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre REINERT, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 22 février 1933 (matricule 1933 0222 274), demeurant à L-2445 Luxembourg, 22, rue des Roses,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Daniel REINERT, ingénieur, né à Luxembourg, le 2 février 1959 (matricule 1959 0202 110), demeurant à L-1515 Luxembourg, 22, Boulevard Dr. Ernest Feltgen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Tom REINERT, ingénieur, né à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> novembre 1965 (matricule 1965 1101 118), demeurant à L-1716 Luxembourg, 32, rue Joseph Hansen.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'actionnaire unique a signé la liste de présence, qui après avoir été signée «ne varietur» par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présentes pour être formalisée avec elles.

II.- L'actionnaire unique détient les onze mille quinze (11.015) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de cinq millions deux cent quatre-vingt-sept mille deux cents euro (€ 5.287.200.-) de sorte qu'il peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III.- Le Conseil d'Administration de la Société a lors de sa réunion du 31 mars 2011, décidé de proposer la fusion par absorption de la société par NEALUX S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 63, rue de Strasbourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 64.830. (ci-après la Société Absorbante) qui détient à 100% la Société, et a approuvé le projet de fusion lors de la même réunion. Le Conseil d'Administration de la Société a, le même jour, approuvé le projet de fusion dans les mêmes termes. Le projet de fusion a été établi par acte sous seing privé en date du 31 mars 2011 et a été publié au Mémorial C no 702 du 13 avril 2011.

La Société NEALUX S.A. a été constituée originellement sous la dénomination de ELECTRO-AUTO S.A. par acte notarié dressé par le notaire instrumentant en date du 10 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 624 du 2 septembre 1998, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié dressé par le notaire instrumentant, le 24 novembre 2010, publié au Mémorial C no 209 en date du 2 février 2011.

IV.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1.- Présentation du projet de fusion.

2.- Approbation du projet de fusion par absorption et décision de réaliser la fusion par absorption de la Société par NEALUX S.A., conformément aux articles 259 et 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de tous les avoirs, passifs, droits, obligations et contrats à la Société NEALUX S.A.

3.- Constaté la date de réalisation effective de la fusion.

4.- Décider, comme conséquence de la Fusion, de dissoudre la Société Absorbée à la date de la présente Assemblée.

V.- Les dispositions de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales relatives aux fusions telles que modifiées ont été accomplies:

a) Publication le 13 avril 2011 du projet de fusion au Mémorial C no 702, soit plus d'un mois avant la date de la présente Assemblée Générale convoquée afin de décider sur le projet de fusion de la Société par la Société Absorbante.

b) Dépôt des documents requis par l'article 267 1) a) b) et c) de la Loi de 1915 au siège social plus d'un mois avant la date de la présente Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

Après acceptation de ce qui précède, l'Assemblée a, à l'unanimité des voix, pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée Générale a déclaré qu'elle avait pris connaissance du projet de fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante.

La fusion sera réalisée par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exceptions, ni réserves à la Société Absorbante.

L'actionnaire unique a constaté que le projet de fusion a été publié au Mémorial C no 702 en date du 13 avril 2011, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915 et a approuvé la fusion.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique a décidé d'approuver le projet de fusion de la Société Absorbée, tel que publié au Mémorial C no 702 du 13 avril 2011 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserves.

L'actionnaire unique a décidé de réaliser la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante conformément aux articles 259 et 278 de la Loi de 1915.

L'actionnaire unique a décidé d'approuver l'attribution de tous les avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique a constaté que la fusion prendra effet à la date de la présente Assemblée. D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets de la fusion vis-à-vis de tiers.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée a décidé, comme conséquence de la Fusion, la dissolution de la Société Absorbée à la date de la présente Assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Reinert, Reinert, Reinert, Kerschen, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juin 2011. Relation: EAC/2011/7881. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 27 juin 2011.

R. SCHUMANN.

Référence de publication: 2011089474/82.

(110099822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

#### **Polimnia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 155.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Polimnia S.à r.l.*  
United International Management S.A.  
Référence de publication: 2011089278/11.  
(110100320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**P&T Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.250,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 68.918.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des Associés tenue au siège social le 20 mai 2011:*

L'Assemblée a décidé:

- De nommer la société BDO Audit, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B147570, et ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg-Ville, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
P&T Immobilière S.à r.l.

Référence de publication: 2011089276/15.  
(110100405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Oeno-Invest Advisory S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 144.557.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011089273/9.  
(110100126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**P.I.H. Property Investment Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 154.085.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juin 2011.  
Référence de publication: 2011089275/10.  
(110099999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Promotions C. Jans & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.  
R.C.S. Luxembourg B 95.173.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société extraordinairement en date du 16 juin 2011 à 15.00 heures*

L'assemblée générale nomme comme administrateur:

Monsieur Charles ENSCH, expert comptable, né à Diekirch le 8 juillet 1952 demeurant à L- 9273 Diekirch, 10 Op der Schleed.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2011089279/15.  
(110100013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**PK AirFinance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 27.840.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Juin 2011.  
Serge Michels  
SVP Administration

Référence de publication: 2011089281/12.

(110100213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**PMS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5800 Hesperange, Im Bruch.  
R.C.S. Luxembourg B 123.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2011089282/12.

(110100594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Prebli S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 35.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011089286/9.

(110100074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**PS Saint Georges S.A. Soparfi, Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Prodigio S.A.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 88.524.

L'an deux mille onze, le cinq mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRODIGIO S.A. avec siège social à L-8010 Strassen, 270 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 88.524, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 1439 en date du 4 octobre 2002.

L'Assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Marcel KRIER, demeurant à L-6581 Rosport, 20, rue du Pont,

qui désigne comme secrétaire Madame Cornelia Marga GRÜNKE, demeurant à Ralingen, 4, Karlweg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul KRIER, demeurant à L-6581 Rosport, 20, rue du Pont.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de la dénomination sociale de la société et modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 2) Transfert du siège social de la société de Strassen à Senningerberg et modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
- 3) Fixation de l'adresse du siège social.
- 4) Rectification de l'article cinq des statuts.



5) Révocation de trois administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction, avec décharge éventuelle à leur accorder pour l'accomplissement de leurs mandats.

6) Nomination de trois nouveaux administrateurs, un directeur, d'un commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

7) Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent le premier article des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée «PS SAINT GEORGES S.A. SOPARFI».

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide transférer le siège social de Strassen à Senningerberg et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**«Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Senningerberg.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, Luxembourg Office Center.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de rectifier les trois premiers paragraphes de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 100 ( cent) actions de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune, disposant d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital autorisé est fixé à EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 100 (cent) actions de EUR 3.100, (trois mille cent euros) chacune.»

Le reste sans changement.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer:

a) de leurs fonctions d'administrateurs:

- CAPITAL ONE S.A., avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon,
- BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social à L9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst,
- INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social à L9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

b) de sa fonction de commissaire aux comptes:

HMS FIDUCIAIRE S.à r.l., avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

L'assemblée générale refuse d'accorder décharge pour l'accomplissement de leurs mandats.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide:

a) de nommer comme nouveaux administrateurs à compter de ce jour, pour une durée de six années, à savoir:

- Monsieur Marcel KRIER, employé privé, demeurant à L-6581 Rosport, 20, rue du Pont.
- Monsieur Pascal ROBINET, administrateur, demeurant à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.
- Monsieur Andrija Ante RAKIC, employé privé, demeurant à D-54290 Trier, 25, In der Olk.

b) de nommer dans la fonction de président du conseil d'administration à compter de ce jour pour une durée de six années:

Monsieur Marcel KRIER, prèdit.

c) de nommer à compter de ce jour pour une durée de six années dans la fonction de directeur:

- Monsieur Paul KRIER, employé privé, demeurant à L-6581 Rosport, 20, rue du Pont.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

d) de nommer à compter de ce jour pour une durée de six années dans la fonction de commissaire aux comptes:

- KOBU S.à r.l., avec siège à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés B 84.077.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2015.

#### *Septième résolution*

L'assemblée confirme que conformément à l'article 8 in fine des statuts, vis-à-vis des tiers la société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle de la personne à qui des pouvoirs de gestion journalière auront été délégués.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, en raison du présent acte, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1000,- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Krier; Grunke; Paul Krier; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2011. Relation: EAC/2011/6285. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,00).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011089288/103.

(110100577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

#### **Progetra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.602.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2011089290/10.

(110100656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

#### **Richmond West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011089296/14.

(110100209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Puck International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 144.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011089292/9.

(110100233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

**QCP CW, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 140.327.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011089293/9.

(110100651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

**Ril Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.  
R.C.S. Luxembourg B 143.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Administrateur unique*

Référence de publication: 2011089314/12.

(110100624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

**Captiva Nexis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 38.012.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 135.027.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Captiva Nexis S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.027 (the Company).

The Company has been incorporated on 17 December 2007 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 279 of 2 February 2008.

The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the notary Martine SCHAEFFER, prenamed, on 15 April 2011, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1. Captiva Capital Partners III S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128.377, holder of 18,397,500 shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each (CCP III); and

2. Nexity Belgium, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Belgium, with registered office in Brussels B-1000, 53-55 rue Vilain XIIII, registered at the Registre des Personnes Morales of Brussels under number 0872 755 619, holder of 12,265,000 shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each (Nexity).

CCP III and Nexity are hereafter collectively referred to as the Shareholders and are hereby both represented by Mr. Frédéric Chartier, legal counsel, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The powers of attorney of the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company amounting to EUR 30,662,500.

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 7,350,000 in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 30,662,500 to EUR 38,012,500 by way of the issue of 7,350,000 new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each.

3. Subscriptions to and payments of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company (the Articles).

5. Amendment of the share register of the Company in order to record therein the above changes, with power and authority given to any manager of the Company to individually under their sole signature proceed to the inscription in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the change specified under item 2. above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 7,350,000 (Seven million three hundred fifty thousand Euro)

in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 30,662,500 (Thirty million six hundred sixty two thousand five hundred euro) to EUR 38,012,500 (Thirty eight million twelve thousand five hundred Euro),

by way of the issue of 7,350,000 (Seven million three hundred fifty thousand) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the subscriptions and full payments of the increase of the share capital of the Company by the actual shareholders as follows:

*Subscription - Payments*

(a) CCP III, prenamed, represented as stated above, declares (i) to subscribe to 4,410,000 newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an amount of EUR 4,410,000 to be allocated to the share capital account of the Company; and

(b) Nexity, prenamed, represented as stated above, declares (i) to subscribe to 2,940,000 newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an amount of EUR 2,940,000 to be allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate subscription amount of EUR 7,350,000 is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate and the notary expressly acknowledges the availability for the Company of the funds so paid.

The Meeting resolves to record that, further to the above share capital increase, the shares of the Company are held as follows:

Captiva Capital Partners III S.C.A.: . . . . .	22,807,500 shares
Nexity Belgium: . . . . .	15,205,000 shares
Total: . . . . .	38,012,500 shares

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect therein the above share capital increase, so that it shall henceforth read in its amended version as follows:

"The share capital of the Company is fixed at EUR 38,012,500 (Thirty eight million twelve thousand five hundred euro) represented by 38,012,500 (thirty eight million twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share."

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually under their sole signature proceed to the inscription in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second resolution above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 4,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Shareholders, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Captiva Nexis S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.027 (la Société).

La Société a été constituée le 17 décembre 2007 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 279 du 2 février 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Martine SCHAEFFER en date du 15 avril 2011, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. Captiva Capital Partners III S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.377, détentrice de 18,397,500 parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'1 EUR chacune (CCP III);

2. Nexity Belgium, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 53-55 rue Vilain XVIII, B-1000 Bruxelles, Belgique, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0872 755 619, détentrice de 12,265,000 parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'1 EUR chacune (Nexity).

CCP III et Nexity sont désignées ci-après collectivement comme les Associés et sont toutes les deux représentées par Monsieur Frédéric Chartier, legal counsel, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les parts sociales représentant le capital social de la Société s'élevant à 30.662.500 EUR;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 7.350.000 de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 30.662.500 à EUR 38.012.500 par voie d'émission de 7.350.000 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d' EUR 1 chacune.

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts).

5. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y enregistrer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder individuellement sous sa seule signature à l'inscription

dans le registre des parts sociales de la Société (y compris, par souci de clarification, la signature dudit registre) de la modification mentionnée sous le point 2., et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

6. Divers.

III. que l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 7.350.000 (sept millions trois cent cinquante mille Euros) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 30.662.500 (trente millions six cent soixante-deux mille cinq cents Euros) à EUR 38.012.500 (trente huit millions douze mille cinq cent Euros), par voie d'émission de 7.350.000 (sept millions trois cent cinquante mille) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'EUR 1 (un Euro) chacune.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la Société par les actuels associés de la manière suivante:

*Souscriptions - Libérations*

(a) CCP III, susmentionnée, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 4.410.000 parts sociales de la Société nouvellement émises d'une valeur nominale d'EUR 1,- chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant de EUR 4.410.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société; et

(b) Nexity, susmentionnée, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 2.940.000 parts sociales de la Société nouvellement émises d'une valeur nominale d'EUR 1 chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant de EUR 2.940.000 qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant total de souscription de EUR 7.350.000 est immédiatement à la libre disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage bancaire et le notaire reconnaît la disponibilité pour la Société des fonds ainsi payés.

L'Assemblée décide d'acter que, suite à l'augmentation de capital qui précède, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Captiva Capital Partners III S.C.A.: . . . . .	22.807.500 parts sociales
Nexity Belgium: . . . . .	<u>15.205.000 parts sociales</u>
Total: . . . . .	38.012.500 parts sociales

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui précède, de sorte qu'il aura désormais, dans sa version telle que modifiée, la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 38.012.500 (trente huit millions douze mille cinq cent Euros), représenté par 38.012.500 (trente huit millions douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1 (un Euro) chacune."

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société à procéder individuellement sous sa seule signature à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (y compris, par souci de clarification, la signature dudit registre) des modifications décidées sous la deuxième résolution ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

*Estimation des frais*

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ EUR 4.000,-.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les Associés l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des Associés, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent acte notarial a été dirigé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire des Associés, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. CHARTIER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 mai 2011. Relation: LAC/2011/24449. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2011.

Référence de publication: 2011086069/196.

(110097086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Stafford Capital Holdings S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.304.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 21 juin 2011 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Soh Eng Eng, en tant que liquidateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Choon Kee Lim, avec adresse professionnelle à 62, Cambridge Road #05-07, Singapore 219758, est élu nouveau liquidateur avec effet immédiat.
- Le siège social de la société est transféré du «12, rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg» au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg».

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011086372/17.

(110096906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**QCP CW, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.327.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011089294/9.

(110100652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Financière de Gestions Internationales, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 35.860.

—  
Lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 mai 2011, les membres du Conseil d'Administration ont décidé de:

1) nommer Monsieur Dominique Robyns, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2) accepter la démission de Monsieur Jean-Louis Colette avec adresse au 16, avenue des Créneaux, 1200 Woluwe-Saint-Lambert, Belgique, de son mandat de délégué à la gestion journalière avec effet immédiat

3) nommer Monsieur Francis Mosbeux, avec adresse au 19, rue Chawresse, 4130 Esneux, Belgique au mandat de délégué à la gestion journalière avec effet immédiat et pour une durée indéterminée avec les pouvoirs suivants:

«Le délégué à la gestion journalière a le pouvoir de lier la Société par sa seule signature dans les limites de la gestion journalière et de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion.

Le délégué à la gestion journalière a notamment le pouvoir d'effectuer seul tout paiement dans le cadre de la gestion journalière de la Société dont le montant n'excède pas EUR 50.000,-.

Le délégué à la gestion journalière peut en outre effectuer tout paiement au nom de la Société pour un montant supérieur à EUR 50.000,- en agissant conjointement avec un Administrateur de la Société».

II. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 juin 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume-Kroll, L-1882 Luxembourg
- Dominique Robyns, administrateur et Président du Conseil d'Administration avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Jean-Pierre Hanin, avec adresse au 64, avenue Hamoir, 1180 Uccle, Belgique
- Frédéric Meessen, avec adresse professionnelle au 6, Rue de l'Argentine, 1310 La Hulpe, Belgique

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2) renouvellement du mandat de H.R.T. Révision, avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010. \*

Référence de publication: 2011095304/37.

(110108311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

---

#### **Licorne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 106.655.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011087350/10.

(110098570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

#### **Luxor Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 68.256.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011087356/10.

(110098508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---

#### **Ramius FOF European Platform, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.241.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011087411/10.

(110098426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

---